

beaucoup consolant et le confort fortifiant de notre sainte religion.

Vos hautes connaissances littéraires et vos brillantes qualités sociales ont toujours été employées à incliquer à vos paroissiens l'idée Catholique du bon citoyen, l'amour de Dieu et de la patrie.

Mais essayer d'énumérer les nombreuses raisons que nous avons de vous offrir aujourd'hui nos plus chaudes félicitations serait tenter de rappeler et de compter les mille œuvres de charité et d'amour accomplies au profit non seulement de nos morts silencieux mais aussi de chacun de vos paroissiens qui aujourd'hui vous considèrent comme un pasteur plein d'amour et un véritable ami personnel. Et vingt-cinq années d'un travail honnête et intelligent parmi vos paroissiens vous ont gagné la plus profonde affection d'un peuple dévoué. Ne pouvez-vous pas avec vous prier Dieu qu'il vous conserve votre vie pour nous, et que le lien d'affection et de respect qui maintenant nous unit ensemble se renforce avec les années, afin que votre publié sacerdotal soit rempli de bénédictions et pour le curé et pour les paroissiens.

Nous vous offrons maintenant ce témoignage comme preuve tangible des chauds sentiments de paroissiens unis dans l'amour et le respect de leur curé.

Signé au nom de vos paroissiens, ce 6ème jour d'Octobre, A. D. 1895, par

- P. J. DONAHUE
- JOHN D. KING
- JAMES GRANES
- JOHN T. CORCHLIN
- JOSSEPH DOYLE
- J. H. PRICE
- S. B. POYNER
- W. P. REYNOLDS
- THOMAS KELLY
- JOHN BELMER
- JAMES EGAN
- JOHN BRADY
- JAMES BRADY

Le Révd. Messire Flannery répondit en termes appropriés. Le Révd. Monsieur fut subjugué par cette gratification des deux adresses. Il apprécia beaucoup la première, lue par le Président de la succursale No. 2 de l'A. C. B. M. Il dit qu'il était d'ailleurs heureux d'avoir aidé à établir une succursale de la société dans cette ville. C'est une société généreuse. Sur paiement d'une légère prime, la famille d'un membre reçut deux mille dollars à son décès. Un grand nombre de pauvres familles en ont bénéficié, pas moins de \$25,000 ayant été payés pour réclamations de décès dans cette ville seule, depuis son institution. Il est nécessaire d'être recommandé par le curé de la paroisse pour pouvoir devenir membre de la société, et d'être un homme d'une bonne moralité. Il considère que son travail en organisant cette société fut l'une des plus grandes œuvres qu'il a accomplies dans la paroisse. Il commença seulement le travail et d'autres l'ont achevé. En terminant, il dit qu'il était très reconnaissant envers les membres pour leur bonne adresse.

Quant à l'adresse lue par Mr. Donahue, elle fut écoutée pour pouvoir y répondre. Il se consolait dans le fait que les paroles éloquentes qu'elle contenait venaient du cœur tout rempli de gratitude pour ce qu'il avait fait. Un grand nombre des paroissiens qui étaient ici il y a vingt-cinq ans passés, à son arrivée dans cette ville, sont maintenant décédés. Nous devons beaucoup de reconnaissance aux hommes qui sont venus dans le pays il y a quarante ou cinquante ans sans argent, mais avec de vigoureux bras. Ce sont eux qui ont abattu les arbres et fait le pays et contribué à faire de son gouvernement un succès. Il n'a jamais été intolérant. Il ne trouve pas faute à d'autres qui diffèrent d'avec lui. Dans le pays de sa naissance on n'enseignait pas la bigoterie, ni l'intolérance. Il a pris sa plume par occasion pour défendre la position des Catholiques, mais il n'a jamais parlé de religion en public, sauf lorsque l'église Catholique était attaquée et qu'il était alors nécessaire pour lui de la défendre. Et il est content de dire que ses amis Protestants de St. Thomas l'ont soutenu. La première contribution décente pour la construction de l'église Catholique d'ici a été donnée par un hon-

sieur Protestant. Quelqu'un a dit qu'il était l'homme qui avait bâti une église avec \$10. Tous savent comment il était pauvre lorsqu'il commença la construction de l'église. Son monde à cette époque craignait qu'il n'accomplirait jamais son but et que sa tentative n'aurait pas de succès. L'ouvrage fut commencé et vingt-cinq hommes y furent employés. Quand le jour de la paie arriva il n'avait pas de fonds. Il se rendit auprès d'un Protestant de cette ville et lui exposa sa position. Le monsieur lui donna cinquante dollars. Il se rendit auprès de plusieurs autres et avant la fin de la journée il avait collecté six cents dollars; une partie de cette somme provenait de Catholiques, mais la majeure partie venait de Protestants. Il ne sera jamais bigot. Les vagues de la bigoterie passent vite. Il est reconnaissant aux messieurs qui lui ont présenté l'adresse, à ses paroissiens, et aux Protestants qui ont si noblement contribué à construire l'église. Il est heureux de pouvoir dire que l'église, l'école et le cimetière sont libres de dettes. En terminant, il remercia les Protestants et les Catholiques qui avaient assisté à son 25ème anniversaire, et exprima l'espoir qu'ils seraient capables d'être présents en d'autres occasions.

QUESTIONS.

Les questions suivantes nous ont été envoyées, avec prière de publier les réponses:

1. Les Députés d'arrondissements ne doivent-ils pas faire rapport aux Grands Députés?
2. Comment doivent être traités les succursales dont les officiers et les membres ne se réunissent pas régulièrement, suivant la constitution?
- 3 (a) Un membre expulsé peut-il continuer d'agir comme Médecin-examinateur de la succursale, lorsqu'il a été expulsé pour non-paiement des cotisations?
- (b) La succursale peut-elle faire un changement dans ces cas là?
- 4 Un sujet Américain, résidant aux Etats Unis, la où il n'existe pas de succursale de l'A. C. B. M. peut-il devenir membre d'une succursale au Canada, et jouir de tous les privilèges de l'association au Canada?
- 5 Combien souvent un frère, demeurant à une distance de vingt-cinq ou trente milles de la salle de la succursale, est-il obligé d'être présent aux assemblées de la succursale dans l'année?
6. Un membre de la Province de Québec avait sa police faite payable à ses enfants survivants, et plus tard endossa sur cette police un transfert, ou changement de désignation, à une autre personne qui n'était pas sa femme ou son enfant. Ce transfert ou ce changement est-il légal?
7. Un membre d'une succursale de l'A. C. B. M. aux Etats-Unis, peut-il être transféré à une succursale de l'A. C. B. M. du Canada, et payer les cotisations à la succursale au Canada et recevoir une police du Grand Conseil de l'A. C. B. M. du Canada?
8. Le certificat médical d'un aspirant a été approuvé; ce dernier a été ballotté et élu, et notifié, en conformité des règlements de la constitution, de se présenter pour l'initiation. Il était employé par une compagnie de chemin de fer, et était obligé de travailler certains soirs. Il arriva que la succursale avait ses assemblées régulières, à l'une desquelles l'aspirant devait être initié, les mêmes soirs qu'il travaillait. Il manqua de se présenter pour l'initiation, et ne put assister les soirs requis sans perdre sa situation. Pouvons-nous maintenant l'initier sans nouvel examen, etc, un mois (tout près de deux mois) s'étant écoulé depuis son élection?

9. Un de ces frères dont la police est faite payable à trois de ses enfants, désire en rayer un. Peut-il en agir ainsi?

10. Un membre dont la femme est décédée il y a quelque temps, a trois ou quatre enfants. Il est pauvre et prétend que ses enfants ne lui donnent aucune aide. Peut-il ordonner que tout ou une partie de l'argent d'assurance soit payé à un ami, qui n'est pas un parent, en considération de ce que cet ami le soutiendra pendant sa vieillesse jusqu'à sa mort?

REPONSES.

1. Oui. Voir la clause 9ème de la constitution.
2. Toute succursale qui néglige de tenir des assemblées régulières tel que prescrit par la loi, sans en avoir obtenu la dispense, a moins d'en avoir été empêché par quelque circonstance imprévue, peut être suspendue ou dissoute par le Grand Président appuyé de la majorité du Bureau des Syndics. Voir la clause 6ème de la constitution.
3. (a) Nous ne voyons rien dans notre constitution pour l'empêcher de continuer d'agir comme médecin examinateur.
- (b) Non. Cette question est entièrement entre les mains du médecin-examinateur en chef.
4. Oui.
5. La constitution n'oblige pas les membres d'assister aux assemblées; mais nous leur conseillons d'y assister aussi souvent que possible.
6. Un tel transfert, ou changement de désignation, est, sous les lois de la Province de Québec, illégal.
7. Non. Lire la clause 20ème de notre constitution.
8. Non. La clause 15ème ne permet pas cela, mais il se pourrait, suivant la clause 106ème que vous obtenez du Grand Président une dispense pour admettre cet aspirant.
9. Oui.
10. Si l'argent payable en vertu du certificat devait être payé à la femme seulement, et non à la femme et aux enfants, ou toute autre personne en plus de la femme, alors comme elle était la seule bénéficiaire la police à sa mort a fait retour au mari et il peut la traiter et en disposer comme il le désire. Si, d'un autre côté, l'argent était payable à la femme et aux enfants, et qu'aucune somme n'a été spécifiée comme part à être payée à la femme, alors les enfants ont droit à tout le montant de la police et le père ne peut les empêcher d'en bénéficier. Si une somme déterminée était payable à la femme, et que depuis sa mort aucune déclaration n'a été faite par le mari ordonnant que cet argent soit payable aux enfants, il peut faire une assignation de l'argent qui était payable à la femme. Bien que des transferts comme celle mentionnée dans la question peuvent être valables, elles donnent prise à l'objection que la personne qui les transige tente comme résultat de faire plus d'argent par la mort de l'assuré qu'elle en perdra en le soutenant.

Role d'Honneur.

La Succursale No. 3, Amherstburg, Ont., tient le premier rang sur le rôle d'honneur pour le plus grand nombre d'initiations pendant le mois de septembre, ayant initié quinze membres. C'est le plus grand nombre d'initiations par une succursale cette année.

La Succursale No. 71, Trenton, Ont., vient en second lieu, ayant initié sept membres.

Les Succursales No. 12, Berlin, Ont., et 217, L'Assomption, P. Q., ont initié respectivement cinq et quatre membres.

OFFICIEL.

Le Syndic du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada s'assembleront à mon bureau, à London le 11 Novembre à 10 heures à m. Toute personne ayant des affaires à porter devant cette assemblée devra me notifier par écrit. SAM R. BROWN, Grand Sec.

NOTES

Les nominations des officiers des succursales, y compris les représentants et les substituts, devront avoir lieu à la dernière assemblée régulière de la succursale pendant ce mois. Voir la clause 10ème de la constitution.

Les élections des officiers des succursales devront avoir lieu à la première assemblée régulière de la succursale en Décembre prochain et devront être faites par bulletin écrit ou imprimé. Voir les clauses 10ème et 11ème.

Elisez comme officiers des hommes compétents, spécialement les Secrétaires Financiers. Si votre succursale a actuellement de bons et fidèles officiers, gardez les en charge si possible; mais vous ferez de changements sous ce rapport, le mieux ce sera.

Frères, avez vous payé la cotisation (d'Octobre) No. 12 avant le 4 de ce mois? Si non, vous êtes suspendus. Voir la clause 9ème de la constitution.

L'homme n'a besoin que de peu ici bas, Et pour peu longtemps. — Goldsmith.

Vrai; mais sa femme et ses enfants! Leurs besoins peuvent ne pas cesser en même temps que les siens. Le Catholique s'agit, afin de pourvoir au moins en partie aux besoins qui ne cesseront pas pour sa femme et sa famille, entre dans l'A. C. B. M.

On nous a donné avis qu'il y a une ouverture splendide pour un Pharmacien Catholique, un homme de l'A. C. B. M. dans l'une des meilleures villes de la partie Est d'Ontario, comptant une population de 2,000, dont 90 pour cent. sont Catholiques. Pas d'opposition. Pour les détails s'adresser à Frère Peter J. Hooney, 60 avenue Spadina, Toronto, Ont.

Sa Grandeur, Mgr l'Evêque de Peterborough est parti pour l'Europe, pour faire sa première visite au Très Saint Père. Depuis son élévation, Mgr O'Connor n'a épargné aucun effort pour promouvoir les intérêts spirituels et temporels de ceux dont il a charge. En fait de territoire, son diocèse est peut-être l'un des plus étendus dans La Péninsule, mais pour Sa Grandeur la distance ne compte pas quand il s'agit du salut des âmes et d'autres bonnes œuvres. Il est réellement un évêque missionnaire, doué de tout ce qui a rendu glorieux dans l'histoire, les noms des premiers missionnaires Jésuites. Qu'il revienne avec un renouvellement de santé et de vigueur pour continuer son saint ministère, c'est la prière de ses ouailles fidèles. — Cathol. Record.